



Faire exécuter un jugement

Par **MME LANCA**, le **16/06/2009** à **12:44**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que j'ai gagné mon procès en prud'hommes, contre l'AGS et le liquidateur judiciaire de mon ancien employeur.

Quel délai ont ces deux organismes pour me régler mon dû, et aurais-je vraiment les sommes indiquées sur le jugement ? Dois-je recourir à un huissier pour faire exécuter ce jugement ? s'ils se refusent à me payer, quels sont mes recours ?

Merci d'avance de votre aide.